

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du Village de Price

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, lundi le 9 avril 2018 à 20 heures, à laquelle sont présentes mesdames Nancy Dubé, Nancy Banville et Lise Lévesque, conseillères et sont présents messieurs Ghislain Michaud, Michel Imbeault et Mathieu Gagné, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Paradis, maire.

Monsieur Yves Banville, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

MOT DE BIENVENUE.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

2018-066

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté.

2. **Adoption du procès-verbal du 5 mars 2018 :**

2018-067

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Nancy Dubé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 5 mars 2018, tel que rédigé.

Adopté.

3. **Lecture et adoption des comptes :**

2018-068

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement que les comptes suivants soient votés et payés :

Paiements effectués :

Petite caisse Yves Banville	277,65\$
STT de la municipalité de Price	478,10\$
Entraîneurs patinage	439,20\$
Moniteurs relâche	925,00\$
Chapiteaux Roy inc. (<i>remb. par Price en fête</i>)	3871,21\$
CNESST	892,90\$

Salaires bruts	38 165,46\$
----------------	-------------

Prélèvements

Revenu Québec	11 129,65\$
---------------	-------------

Revenu Canada	4039,81\$
---------------	-----------

Bell Mobilité	39,00\$
---------------	---------

Financière Sun Life du Canada	2 219,07\$
-------------------------------	------------

Location CB inc.	72,43\$
------------------	---------

SSQ, Groupe Financier	4486,07\$
-----------------------	-----------

Hydro-Québec	6520,09\$
--------------	-----------

Henri Joseph, brigadier scolaire	200,00\$
----------------------------------	----------

Paiements à effectuer :

Jean-Philippe Bérubé	111,52\$
----------------------	----------

Lise Lévesque	49,20\$
---------------	---------

Mathieu Dufour	75,44\$
----------------	---------

Mario Chouinard	83,79\$
-----------------	---------

CAUREQ	52,80\$
--------	---------

Centre bureautique	562,48\$
--------------------	----------

Gestion Gira inc. (Lido)	325,00\$
--------------------------	----------

Cogeco Cable	70,08\$
--------------	---------

Deschênes & cie inc.	1 321,70\$
----------------------	------------

Dickner inc.	295,22\$
--------------	----------

Dicom Express	27,22\$
---------------	---------

Dollarama	8,88\$
-----------	--------

Écocentre de la Mitis	66,17\$
-----------------------	---------

Endries International Canada inc.	219,51\$
-----------------------------------	----------

Fédération québécoise municipalités	254,05\$
-------------------------------------	----------

Ferme La Fourche du Troll	165,00\$
---------------------------	----------

Garvex inc.	523,14\$
-------------	----------

Gaz bar du pont inc.	4 449,35\$
Groupe Bouffard	4 435,67\$
Groupe Voyer inc.	231,25\$
Impression Nouvelle Image inc.	253,39\$
Macpek inc.	166,26\$
Martin & Lévesque	513,48\$
Métro Plus	64,92\$
MRC de la Mitis	77 441,79\$
Musique Fa-la-do inc.	10,27\$
Pétroles R. Turmel inc.	3 287,40\$
Pièces d'auto Select	758,47\$
Plomberie Philippe Guy & fils	245,24\$
Plomberie Robert Deschênes	660,11\$
Wilfrid Ouellet inc.	70,25\$
Produits sanitaires Unique	784,94\$
Quilles Mont-Joli	265,00\$
Quincaillerie Centre-Ville inc.	332,08\$
Rémi Sénéchal	442,02\$
Resto hydraulique enr.	45,99\$
Société protectrice des animaux du Littoral	1 149,75\$
Les Soudures Marc Valcourt inc.	589,48\$
Télécommunications de l'Est	128,07\$
Les Transports DLN inc.	643,86\$
Ville de Mont-Joli	195,00\$
Xérox Canada Ltée	747,34
	Adopté.

4. Correspondance :

4.1 Adhésion Carrefour de la Littérature, des arts et de la culture (CLAC) :

2018-069

Il est proposé par Lise Léveque, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement que la municipalité de Price renouvelle son adhésion pour l'année 2018 auprès du Carrefour de la Littérature, des arts et de la culture (CLAC) et ce, au montant de 50,\$.

Adopté.

4.2 Adhésion au programme Tourisme Mitis 2018 :

Reporté à une séance ultérieure

4.3 Gala Mérite scolaire :

2018-070

Il est proposé par Nancy Dubé, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement de verser la somme de 150,\$ à la Fondation de l'École le Mistral de Mont-Joli inc. pour récompenser trois étudiants lors de la présentation des galas du Mérite scolaire 2018.

Adopté.

4.4 Adhésion à l'URLS (2018-2019) :

2018-071

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement de verser la somme de 150,\$ à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent, relativement aux frais d'adhésion à l'organisme pour l'année 2018-2019.

Adopté.

4.5 Demande de financement DéfiOse :

2018-072

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Nancy Dubé et résolu unanimement de verser à Développement Mitis (*DéfiOse*) la somme de 50,\$ afin d'apporter notre soutien financier en permettant de reconnaître l'entrepreneuriat étudiant, les créations d'entreprises et les transmissions d'entreprise.

Adopté.

4.6 Adhésion à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli/Mitis :

2018-073

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'adhérer à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli/Mitis. Le coût de la carte de membre 2018 est de 165,\$.

Adopté.

4.7 Frais d'inscription à la Journée des bénévoles :

2018-074

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement de faciliter la participation des bénévoles de la municipalité, à la Journée des bénévoles de la Mitis qui aura lieu le 28 avril 2018 au Centre Colombien de Mont-Joli, en remboursant la participation de 3 bénévoles par organismes (au coût de 12,\$/participant).

5. Ouverture des soumissions de l'offre d'achat du camion 10 roues 1990 :

2018-075

Considérant les offres d'achat reçues pour la vente du camion 10 roues 1990, soient :

- ➔ Garage Raymond Turcotte & fils inc. : 6200,\$ + taxes
- ➔ 9011-1501 Québec Inc. (Location Gestion S.P. : 6200,\$ + taxes

Considérant que les offres d'achat sont identiques;

Considérant que la façon légale de procéder est de procéder par tirage au sort;

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'accepter l'offre d'achat de Garage Raymond Turcotte & fils inc. et ce, au montant de 6200,\$ plus les taxes.

Adopté.

6. Prise de position pour l'acquisition de la Maison Bourgoin :

2018-076

Considérant l'offre de reprise de la Maison Bourgoin qui a été faite par le comité du Patrimoine de Price;

Considérant que le conseil municipal a mandaté la firme « Les Inspections de la Vallée » afin qu'il procède à l'inspection de l'immeuble situé au 21, rue Saint-Rémi (Maison Bourgoin) avant de prendre une décision;

Considérant le rapport d'inspection déposé à la table du conseil mentionnant les conditions de l'inspection, les observations faites et un certain nombre de recommandations et de notes relatives à ladite propriété;

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement de refuser l'offre de reprise de l'immeuble situé au 21, rue Saint-Rémi (Maison Bourgoin) considérant les déficiences observées ainsi que le coût des travaux à faire pour les corriger.

Adopté.

7. Marche de l'Alzheimer (utilisation des rues municipales, stationnement de l'Hôtel-de-ville, chaises, tables) :

2018-077

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le Comité organisateur de la Marche de l'Alzheimer 2018 à utiliser les rues municipales, le stationnement de l'Hôtel-de-ville, des chaises, tables et tout le matériel nécessaire à l'organisation de cette activité, le dimanche 27 mai prochain.

Adopté.

8. Entente de principe pour l'acceptation de la vente d'eau potable à la municipalité de Saint-Octave-de-Métis :

2018-078

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement que la municipalité de Price donne un accord de principe à la Municipalité de Saint-Octave-de-Métis pour desservir en eau potable les résidences déjà desservies par le réseau d'aqueduc de la municipalité de Saint-Octave-de-Métis. Il est à noter que tous les frais inhérents à cet accord, seront aux frais de la Municipalité de Saint-Octave-de-Métis.

Adopté.

9. Offre de services d'Englobe pour la caractérisation des terrains vacants de l'ancienne usine « Price Brothers and Company » situé à l'est de la route 234 :

2018-079

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Nancy Dubé et résolu unanimement d'accepter l'offre de services d'Englobe pour la caractérisation des terrains vacants de l'ancienne usine « Price Brothers and Company » (situé à l'est de la route 234). Cette offre de services professionnels pour la caractérisation des terrains mentionnés ci-haut sera exécutée pour des frais de 2500,\$ + les taxes applicables.

Adopté.

10. Entente entre la municipalité de Price et le propriétaire du 84, rue Oscar-Fournier :

2018-079

Considérant la non-conformité de l'immeuble sis au 84, rue Oscar-Fournier;

Considérant que le propriétaire a reçu plusieurs amendes et n'a pas complété les travaux requis pour rendre conforme son immeuble;

Considérant que la municipalité a dû prendre des recours légaux afin de faire respecter ses règlements;

Considérant que le propriétaire, ses représentants et ayants droit s'engagent à effectuer tous les travaux requis au rétablissement de la conformité de son immeuble sis au 84, rue Oscar-Fournier, à Price, et ce, au plus tard le **30 juin 2018**, à savoir :

- installer un revêtement extérieur conforme à la réglementation municipale pour l'ensemble des murs et façade du bâtiment principal;
- Suite à la réalisation de l'ensemble des travaux, le propriétaire avisera la municipalité de Price, par le biais de son inspecteur en urbanisme, M. Jean-Philippe Quimper. Suivant ces vérifications, l'inspecteur confirmera si les travaux ont été complétés conformément à la réglementation d'urbanisme du village de Price;
- À défaut d'avoir effectué l'ensemble des travaux de la présente entente, la Municipalité de Price, ses proposés, dirigeants, officiers ou mandataires pourront se rendre en tout temps, **à compter du 1^{er} juillet 2018**, sur l'immeuble du défendeur afin de procéder à la démolition du bâtiment principal et afin d'exécuter les travaux de nettoyage et de remise en état des lieux, et ce, aux frais du défendeur;
- Les parties déclarent aussi que les frais encourus par la Municipalité de Price, advenant que le défendeur n'exécute pas les travaux ci-avant mentionnés dans le délai imparti, constitueront une créance prioritaire sur l'immeuble, au même titre et selon le même rang que les créances visées au paragraphe 5 de l'article 2651 du *Code civil du Québec*, le tout conformément à l'article 233 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Nancy Dubé et résolu unanimement de mandater monsieur Yves Banville, directeur général de la municipalité du Village de Price pour signer l'entente avec monsieur Antoine Beaulieu.

Adopté.

11. Réservations pour les activités 2018-2019 (Club des Bons Amis) :

2018-081

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Nancy Banville et résolu unanimement d'autoriser le Club des Bons Amis à utiliser le terrain de balles, le pavillon, la patinoire et l'Hôtel-de-ville, aux dates et pour les activités identifiées ci-dessous :

- ➔ 23, 24 & 25 juin 2018, tournoi de balle : terrain de balle & pavillon;
- ➔ 23 juin 2018, en soirée pour la fête de la St-Jean-Baptiste : terrain & pavillon;

- 30 août, 31 août, 1^{er} et 2 septembre 2018, tournoi de balle : terrain de balle & pavillon;
- 31 octobre 2018 pour maison hantée d'Halloween & distribution de bonbons; salle de l'Hôtel-de-ville
- 9 décembre 2018 (si mauvais temps remis au 16 décembre 2018, Fête de Noël : salle de l'Hôtel-de-ville;
- 18, 19 & 20 janvier 2019 : Fête hivernale, Patinoire, salle de l'Hôtel-de-ville.

Adopté.

12. Réservation du terrain de balle par la Ligue de baseball mixte Budweiser;

2018-082

Considérant la demande soumise par madame Cindy Canuel pour l'utilisation du terrain de balles par la ligue mixte Budweiser, les lundis, mercredis et dimanches, si nécessaire pour la période du lundi 28 mai 2018 au lundi 10 septembre 2018, inclusivement;

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price autorise la ligue mixte Budweiser de Price à faire l'utilisation du terrain de balle du parc Albert-Dupont, aux conditions énumérées ci-dessous;

- La ligue mixte Budweiser devra nommer une personne responsable pour les clés, les bris, l'accès au terrain et l'utilisation adéquate des lieux;
- L'usage du pavillon des loisirs est permis seulement pour accéder aux toilettes et ranger l'équipement et ce, sous la supervision du responsable;
- L'horaire à respecter est de 19h30 à 22h30;
- Les dimanches et jours fériés, la ligue est responsable de préparer le terrain;
- La municipalité se dégage de toutes responsabilités en cas de blessures auprès des participants ou du public;
- Des frais de location de 200,\$ par équipe seront payables avant le 30 juin 2018;
- Advenant le non-paiement à l'échéance, l'accès aux lieux et l'utilisation des lumières seront interdits et ce, dès le 1^{er} juillet 2018;

Adopté.

13. Inscription du contremaître des travaux publics à la conférence de Réseau-Environnement, jeudi le 17 mai 2018, à Matane;

2018-083

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Nancy Dubé et résolu unanimement d'autoriser le contremaître des travaux publics à assister à la Conférence de Réseau Environnement à Matane, le 17 mai prochain. Les frais d'inscription sont de 134,81\$

plus les taxes/participant. Les frais de déplacements seront remboursés conformément à la réglementation en vigueur.

Adopté.

14. Nouvelle programmation TECQ 2014-2018 :

2018-084

Attendu que

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,\$ par habitant par année, soit un total de 140,\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts

réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté

15. Offre de services du service de génie civil de la MRC de la Mitis pour la réfection de la rue St-Paul et de la rue Oscar-Fournier;

2018-085

Il est proposé par Mathieu Gagné, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement d'accepter l'offre de services du Service de génie civil de la MRC de la Mitis pour la réalisation du projet de remplacement des conduites, au coût de 34875,\$, sur les rues suivantes;

- Oscar-Fournier (300m) remplacement égout sanitaire et pluvial, ainsi que la reconstruction de la voirie.
- Saint-Paul (110m) remplacement égout sanitaire, eau potable et pluvial, ainsi que reconstruction de la voirie.

Adopté.

16. Mise à jour des coordonnées du plan d'intervention, pour la sécurité civile;

2018-086

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement de faire une mise à jour du plan d'intervention municipale, en matière de sécurité civile. Monsieur Bruno Paradis ou *pro-maire en son absence*, est nommé **responsable des décisions et porte-parole**, ainsi que **coordonnateur régional**. De plus, monsieur Yves Banville, directeur général est nommé **responsable de l'administration et des services techniques**.

Adopté.

17. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ à Québec :

2018-087

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le directeur général, monsieur Yves Banville à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, les 13,14 et 15 juin 2018 à Québec, au coût de 602,47\$ incluant les taxes. Les frais de déplacements seront remboursés selon la politique en vigueur.

Adopté.

18. Offre de services de Vega pour effectuer le diagnostic organisationnel :

2018-088

Il est proposé par Nancy Dubé, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de VEGA pour effectuer le diagnostic organisationnel afin d'évaluer les forces et les faiblesses des ressources humaines de la municipalité. Les

honoraires professionnels de VEGA Groupe Conseil sont de 120,\$/heure.

Adopté.

19. Remboursement des intérêts dus à la Financière Banque Nationale, au montant de 7169,13\$ pour le PIQM;

2018-089

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement de verser à la Financière Banque Nationale, la somme de 7169,13\$ représentant les intérêts échus le 28 avril 2018, référant au projet PIQM 2013-2014.

Adopté.

20. Facturation :

- Servitech inc. :

2018-090

Il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement de verser la somme de 19 988,44\$ à la MRC de la Mitis, en paiement de la facture de Servitech inc. pour la rénovation cadastrale, effectuée dans la municipalité de Price.

Adopté.

- **Tétra Tech QI inc. :**

2018-091

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Nancy Dubé et résolu unanimement de verser la somme de 6839,20\$ à Tétra Tech QI en paiement des factures #60561807 et #60562867 pour des honoraires professionnels relativement à des travaux de réfection des services sur les rues Oscar-Fournier & Saint-Paul.

Adopté.

21. Divers :

- *Mandat à Avocats BSL :*

2018-092

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement de mandater la firme Avocats BSL, afin de faire la lumière sur le dossier du 16, rue Saint-Rémi.

Adopté.

- Motion de félicitations

Monsieur Ghislain Michaud donne une motion de félicitations au service de premier répondant du Service incendie de Price et plus spécifiquement à monsieur Jérôme Dupont, capitaine aux opérations pour son professionnalisme et son sang-froid, lors d'une situation vécue par monsieur Michaud en mars dernier.

22. Levée de l'assemblée :

Madame Lise Lévesque propose la levée de l'assemblée à 21h08.

Maire

Directeur général

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Bruno Paradis, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bruno Paradis, maire